



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN
ARTOIS-PICARDIE

Direction régionale de
l'environnement, de
l'aménagement et du
logement

Service Eau et Nature

Affaire suivie par :
Emeline CATHELAIN

Lille, le 24 SEP 19

A

Monsieur le Président de la CLE du SAGE
Marque Deûle

Objet : SAGE Marque Deûle - avis du COGEPOMI

Conformément à l'article R436-48 du code de l'environnement, le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) est chargé de « donner un avis (...) **sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux** des groupements de sous-bassins ou des sous-bassins de sa circonscription. »

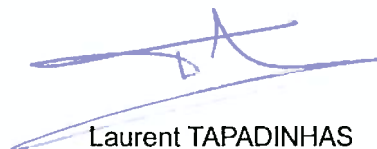
La commission locale de l'eau du SAGE Marque Deûle a saisi le COGEPOMI pour avis le 15 mars 2019 sur la base des documents suivants constituant le projet de SAGE :

- Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement ;
- Le rapport environnemental du projet.

Les membres du COGEPOMI ont été consultés par voie électronique le 22 mars 2019. Suite à cette consultation, je vous informe que le COGEPOMI n'a aucune remarque à formuler sur le projet de SAGE présenté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Laurent TAPADINHAS